

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE JEAN-WIENER**  
**TARIF DES ACTIVITES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE JEAN-WIENER**  
**ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

**TARIFS ECHIROLLES – LE PONT-DE-CLAIX**

QUOTIENT FAMILIAL	CURSUS DIPLOMANT (1)	CURSUS DIPLOMANT ADULTE (2) (3)	PARCOURS ADULTES INDIVIDUEL (3)	PARCOURS ADULTES COLLECTIF (3)	PARCOURS PERSONNALISES	CULTURE MUSICALE SEULE (4)	PRATIQUES COLLECTIVES SEULES (tarif unique) (4)
< 361	23,90	31,80	31,80	21,20	16,00	13,90	84,60
362 à 545	61,60	81,80	81,80	54,70	41,10	20,50	
546 à 785	130,00	173,00	173,00	115,50	86,80	43,30	
786 à 975	194,20	258,40	258,40	172,30	129,50	64,90	
976 à 1188	288,90	384,30	384,30	256,10	192,60	96,40	
1189 à 1500	351,00	466,80	466,80	311,10	234,00	117,00	
> 1500	396,10	526,80	526,80	351,20	264,10	132,00	

- Droit d'inscription : Exigible à l'inscription, non remboursable, déduit de la cotisation annuelle.
- Les familles domiciliées dans les villes adhérentes bénéficient d'une dégressivité progressive par tranche de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> élève issu de la même famille.  
Soit, pour les 2 premiers élèves, 10 % de réduction sur la cotisation la moins élevée ; à partir du 3<sup>ème</sup> élève par ordre décroissant du montant des cotisations dû (de la plus élevée à la moins élevée) : 20 % pour le 3<sup>ème</sup> – 30 % pour le 4<sup>ème</sup> élève et ainsi de suite.
- Pratique d'un instrument supplémentaire après accord de l'équipe pédagogique : 2/3 du cursus diplômant ou cursus diplômant adulte.

(1) S'applique : aux élèves âgés de moins de 18 ans et aux élèves adultes ayant débuté ce cursus en tant que mineurs et qui le suivent de façon continue.

(2) Accessible après évaluation aux adultes inscrits en parcours adultes individuel ou collectif depuis au moins 1 an.

(3) Est considéré adulte tout élève âgé de 18 ans et +.

(4) Prix forfaitaire : possibilité de suivre une ou plusieurs pratiques.